

# VILLE DE PORTNEUF

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 juin 2018, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2981367, sis au 240, rue des Bouleaux, portant le matricule 9775-96-2344.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 7.2.2, 3<sup>o</sup> alinéa concernant la distance minimale entre un bâtiment complémentaire attenant existant et la ligne latérale d'un terrain; soit pour une diminution de la distance à 1.00 mètre au lieu de 1.5 mètres.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

**DONNÉ** à Ville de Portneuf, ce 25 mai 2018.

France Marcotte  
Greffière